Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

HARIS SEPTEMBRE 2026

N°22

Editée par le Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO)

Université Alassane OUATTARA

e.ISSN 2709-5053 i.ISSN 3106-4914

Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques (HARIS)

N° 022 Septembre 2026

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

e.ISSN 2709-5053 **i.ISSN 3106-4914**

Indexations internationales

https://reseau-mirabel.info/revue/19498/Haris

Scientific Journal Impact Factor

TOGETHER WE REACH THE GOAL

https://sjifactor.com/passport.php?id=23388

auréHAL
accès aux données de référence de HAL

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/224412

Administration de la Revue

Directeur Scientifique : Professeur M'BRA EKANZA Simon-Pierre (Professeur Emérite du CAMES, Université Félix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication : CAMARA Moritié (Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction : KOUAKOU N'DRI Laurent (Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Coordonnateur de Publication : SILUE Nahoua Karim (Maitre de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth (Maître-assistante en Histoire économique, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO Zana (Maitre-Assistant d'Histoire des Relations Internationales, Université Péleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Maitre-Assistant d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Webmaster : Kouakou Kouadio Sanguen (Assistant Département de Mathématique et Informatique, Université Alassane OUATTARA)

Éditeur : Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO), Université Alassane OUATTARA)

Website : http://www.revue-haris.org
Courriels : cerriuao01@gmail.com / asriesa2012@gmail.com

Comité Scientifique

-**M'BRA EKANZA Simon-Pierre**, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**KOULIBALY Mamadou**, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**Abdoulaye BATHILY**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Jean-Noël LOUCOU,** Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-**KOUI Théophile**, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-**Francis AKINDES,** Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**ALLADAYE Comlan Jérôme**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-**SAADAOUI Ibrahim Muhammed**, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)

-**Ousseynou Faye,** Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Samba Diakité,** Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain**, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-**ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**GBODJE Sékré Alphonse,** Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**Syrius AHMADI**, Professeur de Géopolitique (Université Tabbiath Modares de Téhéran- République Islamique d'Iran)

- **Marie Miran-Guyon**, Maitresse de Conférences HDR (École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Paris France)

Comité de Lecture

-**BATCHANA Essohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquiel**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN Benoit**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed,** Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**Ernest YAO BI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**GOLE Antoine**, Professeur Titulaire d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**POZUELO Yvan,** Professeur d'Histoire Contemporaine, spécialiste de la Franc-Maçonnerie au CIFP Hosteleria y Tourismo (Gijon- Espagne)

-Léo Montaz, Chargé de Recherche, Institut d'Ethnologie (Université de Neuchatel, France)

Adresse aux auteurs

La Revue HARIS parait 4 fois dans l'année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions. Si un numéro doit porter sur un thème précis, cela sera communiqué sur le site de la revue six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue http://www.revue-haris.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.

Sommaire

KOFFI Brou Dieudonné & Tiranké Ibrahima Kalil SACKO
Souveraineté et relations internationales : L'Alliance des États du Sahel et la recomposition des partenariats internationaux 10-22

Daniel Akpolê Koffi YAO
Lecture métaphysique des relations internationales : La triangulation comme méthode d'analyse.....23-35

DIOMAND Aïkpa Benjamin
Le Droit International contemporain à l'épreuve de la conception Marxienne du Droit.....36-47

SERIKPA Gnabro Harding
Les Organisations Non Gouvernementales et la coopération humanitaire comme instruments du Soft Power russe en Asie Centrale postsoviétique (1991-2022) 48-62

BOLOU Bi Sery Anguipla Ange Junior
L'État libéral : Une critique de la neutralité procédurale à la lumière de Charles Taylor.....63-75

Abdoulaye BAMBA & Kouakou Joël KOUASSI
L'Accord de Cotonou : Entre revitalisation et limites des Etats ACP à conduire des négociations (2000-2002) 76-90

ZOUZOU Kouassi Noel
Migration et intégration régionale : Une longue tradition de coopération économique par le bas à travers le cas ivoirien.....91-105

IRIÉ Bi Irié Jean-Marc
Patrimoine spolié : Le bras de fer mémoriel entre l'Afrique et l'Europe.....106-117

Aristide EDZEGUE MENDAME & Jary Herrlich OBORO NTE
Les limites du tropisme militaro-sécuritaire de la coopération sécuritaire régionale et internationale dans le Golfe de Guinée (1990-2023) 118-130

Diamane DIOUF
Les défis de la lutte contre la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée : Analyse des causes, de l'évolution du phénomène et des perspectives d'éradication.....131-146

Mohamed Lamine MANGA
Colonisation et nationalisme en Guinée-Bissau (1897-1963).....147-162

YAO Kouadio Abel
La diplomatie de suivi en temps de crise : Le cas de la Côte d'Ivoire (2002-2011).....163-172

DIBY Kouadio Jean & KEAROU Detehon Ange Flavy
Les fondements de la politique de développement économique de l'Allemagne Wilhelmienne de 1890 A 1914.....173-185

FAMOUSSA Coulibaly
La Charte des Nations Unies face aux mutations géopolitiques actuelles : Entre montée de l'unilatéralisme et fragilisation de la sécurité collective.....186-201

Arsène Brice BADO
Qui fixe l'Agenda ? Influence des partenaires techniques et financiers étrangers sur les activités des organisations de la Société Civile en Côte d'Ivoire.....202-220

Albert WANVOESSO & Cossi Basile MEDENOU & Miré Germain PALE
La deportación de los negros esclavos al Nuevo Mundo: ¿Problema u oportunidad para el desarrollo de América ?.....221-232

TRAORÉ Moustapha
Der Bau und die modernisierung des hafens von San Pedro: Ein beispiel für internationale zusamenarbeit mit deutscher beteiligung für eine infrastruktur regionaler bedeutung.....233-252

N'Goran Alphonsine KAMENAN épouse GARCÍA & Konan Pacome YAO
La inmigración internacional en España de 2016 à 2026 : una perspectiva económica: 253-269

Dogba Léonce BAWA
El fracaso de la revolución bolivariana y el secuestro de Maduro.....270-285

KONE Yacouba & Logbou Kousso Marie Flora GOSSAN
Espaces et empruntes des femmes fortes durant les conquêtes arabes de 622 à 675.....286-297

Sibiri BAMBA
Nasrul Ilm : Trajectoire et stratégie de déploiement d'un soufisme transnational en Côte d'Ivoire (1994-2023) 298-311

Konan Parfait N'GUESSAN & Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN
L'Église et la construction des empêchements de mariage pour parenté en Occident au haut Moyen-Age.....312-326

Dr Mamady BAMBA
De l'Agriculture coloniale à la planification socialiste de l'Agriculture en Guinée : Ruptures ou continuités ? 327-336

Rokiatou BAMBA
La mondialisation dans la presse numérique ivoirienne : Cas de la campagne présidentielle de 2025.....337-356

Clotaire Claver OKOUYA
Gentrification et transformation du paysage urbain de Poto-Poto à Brazzaville (République du Congo) 357-374

BROU Kamenan Marcel & KOUKOUNON Wilfried Gautier & CISSE Fatoumata
Conséquences socio-économiques des accidents hydromorphologiques de 2020 sur l'axe Adjamé-Zoo.....375-386

YÉO Watagaman Paul & YÉO Siriki & YEO Yakatienguelpou
Accès à l'eau, revenus féminins et tensions agropastorales autour des barrages de la sous-préfecture de Karakoro (Nord de la Côte d'Ivoire) 387-403

BOCOUM Moussa Fadiala
Évaluation des politiques de gestion de la forêt classée de Sounsan...404-416

KONE Soulemane
La laudation dans *la Ronde des Jours* de Bernard Dadié et *Refrains sous le Sahel* de Pacéré TiTinga : Une poétique de la célébration de l'identité Africaine.....417-429

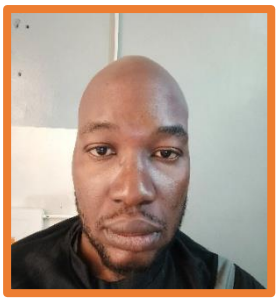

ÉVALUATION DES POLITIQUES DE GESTION DE LA FORET CLASSEE DE SOUNSAN

BOCOUM Moussa Fadiala
Docteur en Géographie-Environnement, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU) Mali/ bfadiala@gmail.com

Résumé
La dégradation continue des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier se trouve aujourd'hui au centre des préoccupations majeures des pays en développement comme le Mali. L'une des résolutions prises dans ce sens est l'introduction de la gestion participative au niveau de la forêt classée de Sounsan dans la commune Dioila, cercle de Kati et région de Koulikoro. Cette gestion participative s'effectue à l'issue du plan d'aménagement forestier de 2020 et de sa mise en œuvre. L'objectif de cet article est d'analyser l'impact de la mise en œuvre de ce plan d'aménagement forestier sur les communautés et l'environnement. L'approche méthodologique se focalise d'une part sur les recherches documentaires à partir des rapports, d'articles, des thèses de doctorat et des sites Internet. D'autre part, sur les enquêtes qualitatives de terrain à l'aide d'un guide d'entretien, ainsi que les enquêtes quantitatives avec un questionnaire. Au terme de cette étude nous avons obtenu un certain nombre de résultats. Les enquêtes ont révélé que les échecs du plan d'aménagement forestier s'expliquent par : la mauvaise mise en œuvre du plan (40,36 %) ; l'absence et le suivi des sanctions (33,37%) ; la concentration excessive du pouvoir aux mains des structures de gestion (15,15%) et la non maitrise du contenu du plan par les acteurs (11,11%).
Mots clés : impact, plan d'aménagement, forêt classée, Sounsan.

EVALUATION OF THE MANAGEMENT POLICIES OF THE SOUNSAN CLASSIFIED FOREST

Abstract
The ongoing degradation of natural resources in general, and forest resources in particular, is now a major concern for developing countries like Mali. One of the resolutions adopted in this regard is the introduction of participatory management in the Sounsan classified forest in the Dioila commune, Kati district, Koulikoro region. This participatory management is being implemented following the 2020 forest management plan. The objective of this article is to analyze the impact of the implementation of this forest management plan on communities and the environment. The methodological approach focuses, firstly, on documentary research using reports, articles, doctoral theses, and websites. Secondly, it relies on qualitative field surveys using an interview guide, as well as quantitative surveys with a questionnaire. At the end of this study, we obtained a number of results. The surveys revealed that the failures of the forest management plan can be explained by: poor implementation of the plan (40.36%); the absence and monitoring of sanctions (33.37%); excessive concentration of power in the hands of management structures (15.15%) and the lack of control of the plan's content by the actors (11.11%).
Keywords: impact, management plan, classified forest, Sounsan.

INTRODUCTION

La dégradation de la végétation et des ressources forestières y attenantes est devenue aujourd'hui l'un des problèmes environnementaux majeurs dans les pays en développement notamment au Mali. La démographie galopante accentue la pression sur l'utilisation du patrimoine génétique et autres ressources de la biosphère (ONU, 2005, p.3).

Les pressions humaines exercées sur les ressources forestières sont nombreuses et variées. Parmi elles, on peut citer les mauvaises pratiques d'exploitation et de gestion comme les feux de brousse récurrents, les défrichements extensifs et rejetés, la surexploitation des bois d'énergie et d'œuvre à travers la pullulation des marchés ruraux de bois et de surpâturage (A. Camara, 2016, p.1).

Dans le contexte généralisé de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les aires protégées représentent l'unique espoir pour sauvegarder un échantillon représentatif de la biodiversité (L. Bouthillier, 1991, p.2). En dehors de ces aires protégées, la conservation de la biodiversité s'avère particulièrement difficile et en réalité peu probable car elles sont les seuls lieux où les services forestiers maintiennent encore un dispositif minimum de protection (O. Gaoue, 2000, p.1).

La forêt classée de Sounsan joue un rôle culturel, social et économique. Elle est l'une des principales sources de vie des populations qui en tirent leurs moyens d'existences. La crise économique, combinée au sous-développement du Mali, ont eu raison de l'accélération de sa dégradation.

C'est ainsi que le constat de la dégradation des écosystèmes forestiers et la perte de la diversité biologique qui en est la conséquence, ont amené la communauté internationale à élaborer un ensemble de concepts et principes visant la protection de l'environnement et particulièrement la préservation des écosystèmes forestiers (FAO, 1994, p.5). La forêt de Sounsan est classée comme patrimoine naturel par le gouverneur général de l'Afrique Occidentale sous l'Arrêté n° 0223/SE-F du 21 janvier 1939.

C'est à partir de 1972 seulement, que des actions forestières avec responsabilisation des populations riveraines y sont menées pour la première fois avec la création de l'Opération pour l'Aménagement des Produits Forestiers.

Malgré, cette intervention, jusqu'en 1989, les résultats restent mitigés à cause de l'implication insuffisante des communautés rurales, dans l'identification, la planification et l'exécution des programmes d'aménagement et de maintenance de la forêt. Actuellement, avec le dernier plan d'aménagement forestier de Sounsan élaboré et officialisé le 31 décembre 2020 par la Direction Nationale des Eaux et Forêts, les résultats demeurent encore mitigés, malgré sa conception assez élaborée et les moyens mis en œuvre.

Aujourd'hui, il est important d'inverser le processus de dégradation des ressources forestières dans ce domaine classé de l'Etat, afin d'assurer un développement harmonieux des activités d'exploitation par les populations riveraines.

Toute solution pour une meilleure gestion des forêts classées passe par une bonne mise en œuvre du plan d'aménagement. Il ne fait alors aucun doute que toute mise en œuvre d'un plan d'aménagement sans tenir compte du système rural est vouée à l'échec.

La question principale de l'étude est : comment s'est opéré l'aménagement de la forêt classée de Sounsan par les différents acteurs en charge de la question ?

L'objectif de cette étude vise à analyser l'aménagement de la forêt classée de Sounsan à travers l'implication des différents acteurs.
Pour mieux étudier la problématique, il a été privilégié une méthodologie de recherche axée sur la revue documentaire et des enquêtes de terrain.

1.MATERIELS ET METHODE

1.1. Approche méthodologique

L'approche méthodologique s'est focalisée d'une part sur la recherche documentaire dans les bibliothèques, les sites web, les thèses de Doctorat, des mémoires universitaires de Master et de Maîtrise, des articles scientifiques ainsi que dans les archives et les rapports des différentes structures concernées. D'autre part, des enquêtes de terrain ont été réalisées grâce à deux instruments de recherche qui sont : le questionnaire et le guide d'entretien.

Le questionnaire a été adressé à 40 chefs de ménages (le choix de ces exploitants s'explique par le fait qu'ils sont au cœur du dispositif de gestion mis autour de la forêt classée de Sounsan, selon les techniques du choix raisonné pour avoir des données quantitatives descriptives. Sur vingt villages dans la commune de Dioila, cinq villages ont été choisi au hasard, en raison de huit personnes par village pour l'enquête.

Il s'agit des villages de Donéguébougou, Sounsan, Dioila, Solaba et Solakoroni . Le guide d'entretien a été adressé à une dizaine de personnes qui sont : le Directeur général de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, le chef de la division aménagement de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, le chef du cantonnement des eaux et forêts de Kati, le chef du poste des eaux et forêts de Koulikoro, le Maire de la commune Dioila, ainsi que les cinq chefs de villages sélectionnés pour l'enquête quantitative.

Les interviews ont été conduites par un entretien semi-direct avec ses 10 personnes. Les propos ont été enregistrés dans le téléphone, transcrits et analysés.

Traitement des données

Nous avons procédé au traitement des données quantitatives à partir du logiciel SPSS et Excel, ce qui a permis de confectionner les tableaux et les figures qui ont été commentés. Pour les données qualitatives, c'est l'analyse du contenu des différents discours tenus qui a primé. La saisie du texte a été effectuée sur Microsoft Word version 2016.

1.2. Présentation de la forêt classée des Sounsan

Située au sud-est du Mali, à environ 160 kilomètres de Bamako et 80 kilomètres de Fana, la commune rurale de Dioïla abritant la forêt classée de Sounsan constitue le chef-lieu du cercle dans la région de Koulikoro.

Sur le plan démographique et socio-économique, Dioïla rassemble une population cosmopolite de 675 965 habitants (RGPH-5, 2022) composée principalement de Bambaras, Peuls, Sarakolés et Senoufo, portée par une croissance dynamique et l'extension continue du tissu urbain. L'économie locale repose essentiellement sur l'agropastoralisme, la commune s'imposant comme un bassin cotonnier majeur sous l'impulsion de la CMDT, tout en maintenant une production soutenue de cultures vivrières telles que le maïs, le sorgho, le millet, le riz et l'arachide.

L'élevage de bovins, d'ovins et de caprins y occupe également une place centrale, tandis que le commerce et l'artisanat local, incluant la menuiserie, la forge, la couture et la transformation agroalimentaire, s'organisent autour d'un marché central très animé.

Carte 1 : localisation de la forêt classée de Sounsan

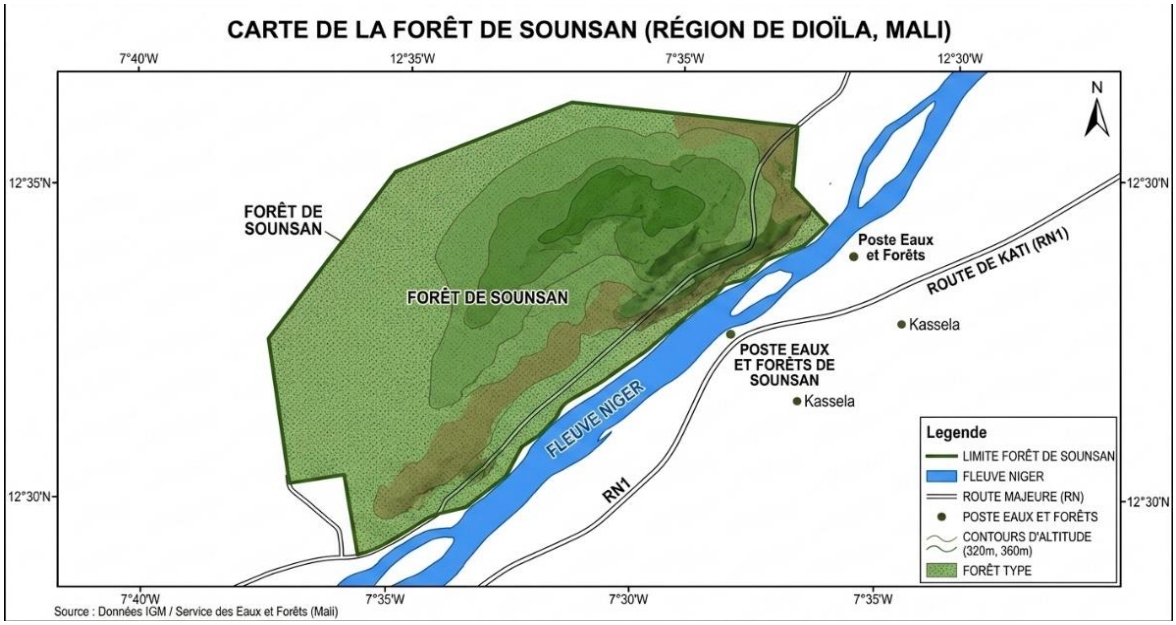

Source : IGM, 2026

2. RESULTATS DE LA RECHERCHE

2.1. Impact environnemental de la mise en œuvre du plan d'aménagement

Sur le plan environnemental le résultat est catastrophique. Ce constat s'observe à travers le recul important du couvert végétal qui s'explique par une exploitation anarchique des ressources forestières, la chasse incontrôlée et le surpâturage à l'intérieur de la forêt. Cette situation est très préjudiciable pour l'équilibre écologique de la zone d'étude en général.

La coupe abusive de végétaux ligneux pour satisfaire les besoins en énergie des populations ainsi que la demande en bois d'œuvre et l'expansion agricole représentent les trois principales causes directes du déboisement de la forêt classée de Sounsan. Ce déboisement continue à réduire clairement la richesse floristique des formations boisées dans la forêt.

Partant de cette destruction, nous pouvons affirmer que la dégradation de l'environnement est bel et bien soumise à une pression anthropique soutenue et continue. En outre, l'agrandissement des villages et l'intensification des terres agricoles à cause de l'augmentation de la population confirment nos propos.

Si, cette tendance est maintenue, certains atouts dévolus à la forêt ne pourront plus être assurés. Il s'agit entre autres du rôle de :

- La sauvegarde des milieux propices à la poursuite du déroulement de l'évolution biodiversité, car il est difficile de trouver beaucoup des essences de valeurs actuellement dans cette forêt ;
- La préservation de bonne la qualité de l'air pour les populations riveraines, car l'air ne circule plus comme il faut, ou même si elle circule n'est plus pure et remplie de poussières ou de micro particules ;
- La protection des bassins versants, en particulier contre l'érosion et la sédimentation. On note une érosion très poussée dans la forêt classée de Sounsan ainsi que les villages riverains.

Tableau 1 : perception des chefs de ménages sur les causes de la mauvaise gestion de la forêt classée de Sounsan

Rubriques	**Effectif**	**Pourcentage**
Coupe abusive des bois	30	75
Surpâturage	7	17,5
Braconnage	3	7,5
Total	**40**	**100**

Source : enquêtes personnelles, juin 2026

Au regard de ce tableau 1, 75% des enquêtés affirment la déforestation comme la cause principale de la mauvaise gestion de ce domaine protégé de l'Etat malien. Certains enquêtés pensent que la détérioration de la forêt classée de Sounsan est respectivement due au surpâturage à 17,5% et à la chasse à 7,5%.

Nos interlocuteurs reconnaissent les efforts déployés par les agents des eaux et forêts. Ils reconnaissent aussi qu'il est difficile de contrôler la forêt pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'elle est vaste (3000 hectares), le personnel est insuffisant et enfin la forêt subit un assaut insoupçonné des fraudeurs venant de Bamako. Ces constats furent confirmés par le Directeur générale de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

2.2. Impact socio-économique de la mise en œuvre du plan d'aménagement

Selon le maire de la commune de Dioila, l'amélioration des conditions de vie de la population est le souci permanent de tout dirigeant. La présence de la forêt classée de Sounsan est un atout considérable pour la satisfaction des besoins et du bien-être des populations.

Il faut noter que la majeure partie des revenus de la population riveraine est tirée de la vente du bois de chauffe et du charbon, des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), de l'exploitation forestière, de la chasse et des activités d'enrichissement et d'entretien de la forêt. Malgré, avec une augmentation sans cesse de la démographie, la forêt est débordée par la pression anthropique de plus en plus forte.

Ne pouvant plus répondre à toutes les sollicitations, car elle se dégrade à une vitesse inquiétante favorisant plus la pauvreté. Une pauvreté qui accentue encore plus cette pression. On se retrouve alors dans un cercle vicieux. Ce cercle augmente le souci de la population, surtout sur le plan sanitaire, car pas assez de moyen pour aller se faire soigner à l'hôpital et même plus de plante médicinale pour se faire soigner traditionnellement.

Ce cercle entraine un rendement agricole de plus en plus faible à cause de la pauvreté du sol et de l'utilisation des techniques inappropriées, entrainant une instabilité alimentaire et une disparition progressive de tous les produits forestiers non ligneux.

Un certain nombre d'acteurs relèvent qu'il était prévu de collecter des fonds d'aménagement par le plan pour la réalisation des œuvres sociocommunautaires.

Mais, néanmoins, rien n'a été réalisé, alors que les fonds ont été effectivement collectés. Ce qui énerve les populations et fait naître des suspicions de malversation dans la gestion de ces fonds, alors que les fonds mis dans un compte bancaire attendent toujours d'être répartis selon la clé définie à cet effet. Une fois la répartition faite, certaines réalisations communautaires pourront se faire pour l'amélioration des conditions sociales de la population.

Pour remédier à cet état de chose, il va falloir repenser la chaine et revoir les pratiques agricoles pour un meilleur rendement. Pour de vrais changements bénéfiques pour la population, il faut créer des catalyseurs aussi bien internes qu'externes.

Cela pourrait être réalisable avec une réorganisation du système en mettant à la disposition de la population des moyens aussi bien technique, matériel que financier. La population concernée, elle-même donne déjà les pistes de solutions telles que : la délimitation de nouvelles zones de cultures, la réutilisation des anciennes jachères, le reboisement des zones dégradées pour exploitation anarchique et le respect strict des zones délimitées. Ainsi, on comprend facilement la prise de conscience collective.

Ces solutions épousent bien l'approche participative, car elle permet aux acteurs eux même de trouver des pistes de solutions à leurs propres problèmes.

Tableau 2 : impact socioéconomique de l'existence de la forêt sur la population riveraine

Rubriques	**Effectif**	**Pourcentage**
Satisfaction des besoins fondamentaux	31	77,5
Emploi	7	17,5
Amélioration des conditions de vie	2	5
Total	**40**	**100**

Source : enquêtes personnelles, juin 2026

L'analyse de ce tableau 2 fait ressortir que la satisfaction des besoins fondamentaux a été soulevé par 77,5 % des enquêtés. Au nombre de ces activités qui leur permet de joindre les deux bouts, on peut citer l'agriculture, la pêche, la chasse, la cueillette et l'élevage. 17,5 % des enquêtés reconnaissent que les activités menées dans le cadre de l'aménagement de la forêt ont permis à la population riveraine d'avoir de l'emploi.

Ces emplois sont souvent liés aux activités d'enrichissement, d'entretien, d'ouverture de pare feu et aussi de collecte des fonds d'aménagement. Les ressources de la forêt classée de Sounsan selon 5 % des enquêtés ont également permis à d'autres d'améliorer qualitativement leur condition de vie. La présence de la forêt classée de Sounsan joue un rôle très prépondérant dans le développement socio-économique de la zone, ces propos ont été confirmés

par le chef de cantonnement des eaux et forêts de Kati au cours de nos entretiens.

2.3. Analyse du plan d'aménagement de la forêt classée de Sounsan

2.3.1. Cadre institutionnel et réglementaire

Le cadre institutionnel du plan d'aménagement forestier constitue l'un des mécanismes par lesquels, les populations locales participent à la gestion des ressources naturelles. En ce qui concerne le plan d'aménagement de la forêt classée de Sounsan, les populations locales sont représentées dans le cadre institutionnel à travers deux niveaux.

Au premier niveau, elles se rassemblent par rapport aux activités qu'elles mènent dans la forêt en groupement socioprofessionnel. Ainsi, il y a les groupements des exploitants forestiers, des chasseurs, des pêcheurs etc.

Au second niveau, ces groupements désignent entre eux des représentants pour constituer les structures de cogestion à divers niveaux. Ainsi, il y a des bureaux de coopératives de gestion forestière au niveau des villages riverains de la forêt. Enfin, chaque Domaine d'Intervention de la Forêt est coordonné par la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Koulikoro qui constitue la structure faitière, qui chapote toutes les autres structures. Il faut noter que les membres de chaque structure proviennent de la structure inférieure.

Le plan d'aménagement concède également de grandes prérogatives à la Direction Régionale des Eaux et Forêts à travers le Projet de Gestion des Ressources Naturelles et les agents forestiers dans l'appui pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion.

En bref, ce cadre institutionnel, ainsi décrit, par le Directeur Régional des Eaux et Forêts de Koulikoro, ne permet pas une vraie participation de toute la population, car, certains acteurs clés ne s'y trouvent pas. Les maires, les chefs de villages et certaines personnes ressources sont écartés. Ainsi, se sentant écarter de la gestion de la forêt classée, ils se soucient peu de l'état des ressources naturelles.

2.3.2. Difficultés d'application des dispositions réglementaires

Pour une meilleure mise en œuvre du plan d'aménagement, le respect des dispositions réglementaires par les acteurs est très important. Cela permettra de mieux renforcer la gestion et la conservation de la biodiversité que renferme la forêt classée. Pour se faire, il faudrait que les acteurs concernés connaissent et arrivent à faire la différence entre activités autorisées, interdites, réglementées et surtout, les sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants en cas de non-respect.

Graphique 1 : Respect des dispositions règlementaires contenus dans le plan d'aménagement

Source : Enquêtes personnelles, juin 2026

Au regard de ce graphique 1, force est de constater que les différents acteurs impliqués aussi bien les structures de cogestion que les forestiers, soit 95% ne respectent pas toutes les dispositions contenues dans le plan d'aménagement qu'ils sont tenus de mettre en œuvre. Ils donnent l'impression que leurs missions se limitent à collecter les fonds d'aménagement, à mener quelques activités d'enrichissement ou d'entretien et mettant de côté les autres tâches pour vaquer à d'autres occupations.

2.4. Faible implication des acteurs locaux dans l'élaboration du plan d'aménagement

Il était quasiment impossible de contacter tous les acteurs qui ont effectivement participés à l'élaboration du plan. Mais, les études antérieures réalisées sur le plan d'aménagement de la forêt classée de Sounsan montrent que cette phase se résume à l'assemblée générale des chefs de village et ses conseils. On les associe seulement à titre de sensibilisation et d'information.

Ce qui amène d'un côté les acteurs à ne pas se sentir vraiment concernés. C'est le même constat qu'a fait le chef du cantonnement des eaux et forêts de Kati, en disant que la participation de la commune de Sounsan relève plutôt de l'information et de la sensibilisation des populations riveraines et non d'une réelle implication. Alors qu'en réalité, le plan d'aménagement devrait permettre aux populations d'exprimer leurs problèmes réels et de trouver elles même dans une démarche systémique leurs propres solutions.

Donc, dans l'aménagement forestier, la participation devrait suivre toutes les étapes, à savoir : la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan d'aménagement.

Si, cette démarche est bien respectée, les acteurs chargés de la mise en œuvre du plan se confronteraient à moins de problèmes de compréhension et d'efficacité.

Tableau 3 : niveau d'implication selon les différents acteurs dans la mise en œuvre du plan d'aménagement

Rubriques	**Effectif**	**Pourcentage**
Structure de cogestion	**19**	**47,5**
Autorités forestières	**17**	**42,5**
Autorités locales	**2**	**5**
Autorités traditionnelles	**2**	**5**
Total	**40**	**100**

Source : enquêtes personnelles, juin 2022

L'analyse du tableau 3 montre que les enquêtés reconnaissent dans la majorité que seuls les membres des structures de cogestion 47,5%, appuyés des forestiers 42,5% sont réellement impliqués dans la mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues. Marginalisant ainsi les autorités locales 5% et traditionnelles 5%, alors qu'ils sont aussi importants pour la réussite du plan d'aménagement.

L'aménagement de la forêt classée de Sounsan est assuré par les populations riveraines à travers leurs organisations respectives de concert avec l'administration forestière représentée par les chefs Postes Forestiers. Ainsi, chaque acteur impliqué dans la mise en œuvre du plan joue des rôles bien précis.

2.4.1. Difficile adhésion de la population à la mise en œuvre du plan d'aménagement

La participation de la population à l'étape de l'élaboration du plan étant superficielle, basée souvent sur les enquêtes socio-économiques, des séances d'information et de sensibilisation, il va de soi que la mise en œuvre du plan en souffrira également. Au niveau de cette étape de mise en œuvre, il se pose un certain nombre de problèmes par rapport à la participation effective de la population.

La non prise en compte de tous les usagers de la forêt est un véritable handicap pour la mise en œuvre du plan. Ces derniers se sentant écartés, ne s'intéressent pas à la gestion et à l'état de la forêt. La population n'ayant pas pu déterminer elle-même les problèmes auxquels, elle est confrontée, elle était perdue d'avance de leur demander d'appliquer des solutions venant d'ailleurs. Elle exerce alors une participation passive ne permettant pas vraiment d'assurer une meilleure mise en œuvre du plan.

La participation des populations locales à l'aménagement forestier doit être en réalité l'intégration de celles-ci aux différentes phases de l'aménagement que sont : la réflexion, la conception, la planification, la réalisation, le suivi et l'évaluation. Ce n'est qu'ainsi que le pari d'une participation effective pourrait être gagné et une gestion rationnelle des ressources naturelles est assurée.

Au même moment, l'administration forestière ne joue plus le rôle qui lui est dévolu et a carrément abandonné la forêt aux seules structures de cogestion. Ainsi, certains responsables des structures se sont substitués aux forestiers pour devenir les propriétaires de la forêt qu'ils gèrent et exploitent à leur guise dans l'impunité et la complaisance totale. Donc, une telle participation ne peut conduire à un bon résultat.

2.4.2. Mise en synergie des acteurs

La forêt classée de Sounsan constitue un système rural. La mise en œuvre du plan doit tenir compte des relations très étroites qui existent entre trois composantes essentielles, à savoir : la forêt, l'Etat à travers l'administration forestière et la population.

En effet, l'Etat tire d'énorme bénéfice de la relation qui le lie avec la forêt. La présence de la forêt lui permet de disposer des ressources économiques à travers l'exploitation forestière, l'agriculture, le bois énergie, la chasse, la pêche, etc. Dans son devoir d'assurer le bien-être à sa population, l'Etat s'appuie sur la forêt qui lui garantit l'air de qualité. Elle assure également le maintien du climat, constitue une source de devise et d'emploi pour la population. Elle est aussi source de recherche éducative.

La population est également la grande bénéficiaire de la présence de cette forêt classée (Sounsan). Elle y tire des ressources alimentaires, ressources ligneuses pour l'exploitation du bois, des ressources récréatives et spirituelles, les plantes médicinales, la faune pour la protéine animale, l'eau pour divers usages, l'emploi et des ressources économiques.

Quant à la forêt, compte tenu de la gestion faite, elle n'a pratiquement rien gagné dans ce partenariat. Elle est la vraie perdante, car les quelques activités d'enrichissement qui ont été faites, faute de respect de période et de suivi n'ont pas réussi.

Ayant souffert de la mauvaise mise en œuvre du plan, elle ne peut plus satisfaire les besoins de ses deux autres partenaires. La relation entre Etat et population n'est pas des plus reluisantes non plus. L'Etat a démissionné totalement, n'assurant plus son rôle de formation, de sensibilisation et de règlementation, abandonnant la forêt à la population et à son bon vouloir.

Quant à la population, difficilement, elle paie ses taxes sur l'exploitation, elle s'implique dans les projets seulement par intérêt, une fois le projet terminé, elle reprend avec les mauvaises pratiques comme le cas de Projet de Gestion Durable des Forêts (PGDF, 1996) par exemple. Elle ne constitue plus des groupes de pressions positives sur l'Etat, mais des groupes de pression politique véritable gangrène de la gestion de la forêt classée de Sounsan.

Graphique 2 : Difficultés rencontrés par les acteurs dans la mise en œuvre des plans

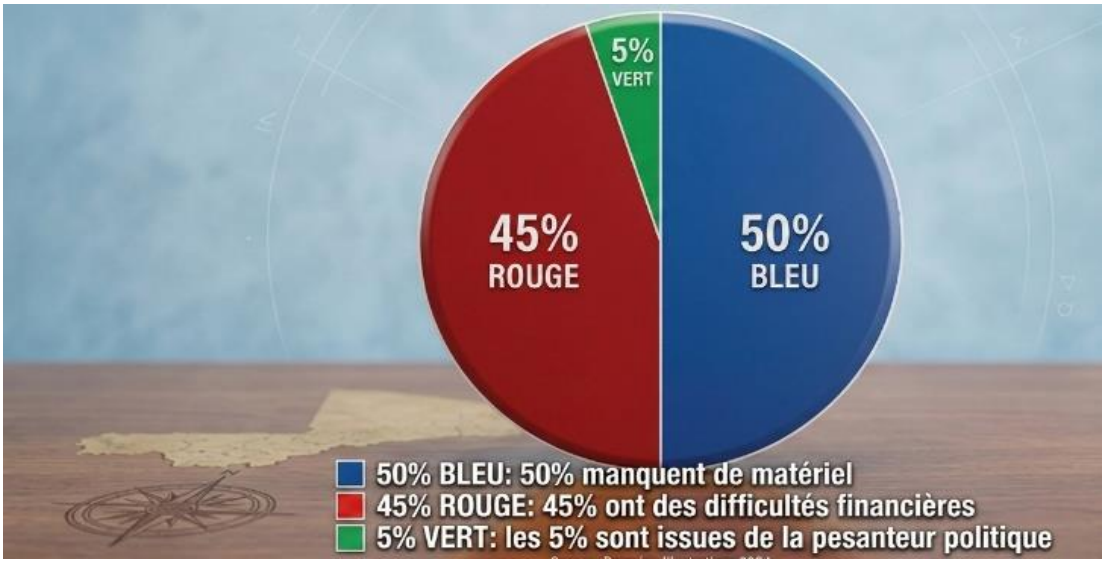

Source : Enquêtes personnelles, juin 2026

L'analyse de ce graphique 2 fait ressortir clairement que la première difficulté d'après les enquêtés est le manque de matériel (50 %) pour bien exécuter leurs tâches. La forêt s'étend sur plusieurs hectares et sur plusieurs villages, d'où la nécessité de disposer de moyens roulants pour la surveillance ou la collecte des fonds d'aménagement.

Il manque aussi du matériel didactique pour l'accompagnement et la traçabilité des activités à réaliser dans le compte de l'aménagement. La deuxième difficulté est d'ordre financier (45 %). Les acteurs ne disposent pas directement d'un budget pour les activités à réaliser puisque les fonds d'aménagement collectés ne sont pas directement utilisables. Il faut aller verser ces fonds dans un compte et puis, procéder à la répartition d'après une clé déjà établit, mais ça n'a jamais été fait, alors qu'il est bien écrit que ces fonds serviront à l'aménagement de la forêt. Enfin, la troisième difficulté fondamentale à laquelle sont confrontés les acteurs est la pesanteur politique (5%).

Cette pesanteur se manifeste par l'intervention politique pour régler les problèmes à leur guise au lieu de laisser les contentieux se régler conformément à la loi. Cet état de

chose est un vrai facteur d'échec du plan.

3. DISCUSSION

Les résultats de la recherche ont montré à 100% que la mauvaise mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt classée de Sounsan est à la base de l'échec du plan. 75% des enquêtés affirment la déforestation comme la cause principale de la mauvaise gestion de ce domaine protégé de l'Etat malien ; 77,5 % des enquêtés affirment la satisfaction des besoins fondamentaux ; 95% des enquêtés ne respectent pas toutes les dispositions contenues dans le plan d'aménagement qu'ils sont tenus de mettre en œuvre ; les enquêtés reconnaissent dans la majorité que seuls les membres des structures de cogestion 47,5%, appuyés des forestiers 42,5% sont réellement impliqués dans la mise en œuvre du plan ; 50 % des enquêtés affirment le manque de matériel pour bien exécuter leurs tâches.

Le document (DNEF, 2006, p.58) corrobore nos résultats car à l'instar des autres forêts classées au Mali les objectifs du plan d'aménagement de celle de Sounsan sont loin d'être atteints.

Le document (DNEF, 2018, p. 52) montre que dans cette forêt en ce qui concerne la faune, la belle preuve est qu'on ne trouve plus pratiquement de gros gibiers et il est même très difficile de trouver aussi des ongulés.

Dans cette optique, le document (UICN, 2002, p. 23) montre que la préservation de la diversité biologique, est dépourvue de sa capacité à être un important réservoir de plantes utiles. Or sur le plan alimentaire, médicinal et artisanal la préservation de la diversité génétique est le second objectif de la stratégie mondiale de la conservation de nature.

Quant à M. Maldague en 2003, il montre aussi qu'il ne fait alors aucun doute que toute mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier sans tenir compte du système rural est vouée à l'échec. Ainsi, les six sous-systèmes, à savoir les ressources naturelles, l'appareil de production, l'aménagement intégré du territoire, les conditions sociales, les catalyseurs internes et les catalyseurs externes doivent guider toute action à mener dans le cadre de la gestion de cette forêt.

Par ailleurs, GTZ et al en 1996 montrent que la mise en œuvre efficiente du plan d'aménagement conduit forcement à un développement rural intégré basé sur les systèmes de production et d'aménagement du territoire conduisant à l'amélioration des conditions sociales. Un tel développement fait forcement appel à une participation réelle et volontaire des populations locales.

Dans le même registre, la FAO en 1997 montre également qu'il est important que les divers acteurs concernés par la mise en œuvre du plan se rencontrent de façon périodique, afin de réfléchir ensemble sur les difficultés et chercher dans une approche participative et consensuelle les solutions appropriées aux problèmes.

S'agissant de la FAO en 1994, elle stipule que lorsque les populations sont conscientes de l'importance des forêts classées, il est alors primordial qu'elles sachent son rôle effectif dans la conservation de la diversité biologique qu'elles regorgent. Elles doivent alors intégrer dans leur habitude la notion de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles et surtout la compréhension du concept de la gestion participative.

CONCLUSION

La gestion actuelle de la forêt classée de Sounsan à travers la mise en œuvre du plan d'aménagement constitue un véritable obstacle au développement socio-économique des populations riveraines. Les principales contraintes observées au cours de l'étude sont entre autres : la mauvaise mise en œuvre du plan d'aménagement qui est à la base de l'échec du plan.

Outre, le fait que tous les acteurs ne sont pas impliqués réellement dans la mise en œuvre du plan, il faut retenir aussi que le niveau d'instruction très bas des acteurs, la mainmise de certains acteurs sur toutes les activités qui peuvent générer des revenus, le manque de transparence dans la collecte des fonds d'aménagement et les diverses pressions politiques qu'ils subissent peuvent justifier cet échec.

Pour ce faire, à travers nos différents entretiens, les perspectives durables aux différents dysfonctionnements soulevés dans ce travail et qui empêchent la bonne mise en œuvre du plan passent par :

- La participation des populations riveraines à toutes les étapes, à savoir : la prise de décisions, la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités de développement ;
- La réduction des délais entre la collecte des données et l'élaboration des futurs plans d'aménagement permettra d'éviter l'obsolescence des données recueillies ;
- Les initiatives locales de développement telles que les Activités Génératrices de Revenus pour réduire la pression sur les ressources naturelles.

La rareté des études empiriques consacrées à l'aménagement forestier illustre tout l'intérêt à s'y pencher. La coordination des politiques nationales avec les questions environnementales est une tâche nouvelle qui interpelle autant des géographes que la volonté politique.

Aussi, sur le plan académique, notre étude permettra d'offrir au monde universitaire une réflexion sur un des aspects fondamentaux de l'environnement forestier à savoir : la protection des milieux naturels. Notre étude pourra aider les collectivités territoriales décentralisées et les communautés traditionnelles à connaitre les contraintes qui empêchent la bonne mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier.

De même, elle peut aider les populations dans la maitrise de la gestion des forêts classées, d'où l'affirmation de la dimension opérationnelle.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOUTHILLIER Luc, 1991, L*e concept de rendement soutenu en foresterie dans un contexte Nord-Américain.* Université de Laval, Québec

DIRECTION NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT FORESTIER, 2006, Manuel d'Inventaire Forestier, réalisé par le Système d'Information Forestière (SIFOR), Bamako, p. 58.

DIRECTION NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT FORESTIER, 2018, Plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Banankoroni, Bamako, p. 187.

CAMARA Abagha, 2016, *Détermination du potentiel en bois d'œuvre de la zone préguinenne du Mali : cas des sites de Tiorola et de Tiendaga dans la Région de Sikasso*, mémoire d'ingénieur de l'IPR/IFRA de Katibougou, Koulikoro, Mali

FAO, 1994, *Le défi de l'aménagement durable des forêts : quel avenir pour les forêts mondiales,* Rome

FAO, 1997, *Ouvrages sur l'aménagement durable des forêts*, Rome

GAOUE O., 2000, *Facteurs déterminants pour le zonage de la Zone Cynégétique de la Pendjari comme base de gestion intégrée*, Mémoire d'ingénieur agronome, FSA, UAC, Bénin, p. 106.

GTZ & *al.*, 1996, *Systèmes d'exploitation et ménages agricoles dans les zones périphériques des forêts tropicales*, Eschborn, GTZ

MALDAGUE M., 2003, Traité de gestion de l'environnement tropical, tome II, précis d'aménagement intégré du territoire : analyse systémique appliquée à l'aménagement et à la gestion intégrée du territoire et des établissements humains, Kinshasa, ERAIFT/Université de Kinshasa

ONU, 2005, Objectifs du Millénaire pour le Développement, New York

UICN, 2002, Programme d'appui à la gestion décentralisée des ressources naturelles au Mali, document préparatoire, Bamako

Numéro 22 Septembre 2026
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

e.ISSN 2709-5053 i.ISSN 3106-4914

HARIS N°22 Septembre 2026